

Bulletin d'Information Communal



Le Bach Ensemble Amsterdam en concert le 6 août à l'église de Crux la Ville



SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026

01- Approbation compte administratif 2025 du service des eaux

02- LIB EL LE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDE NT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		65 311.98		113 426,78		178 738.7 6
Opératio ns de l'exercice	127 915. 06	97 391.74	10 660.5 0	17 852.8 4	138 575. 56	115 244.5 8
Totaux	127 915. 06	162 703.7 2	10 660.5 0	131 279. 62	138 575. 56	293 983.3 4
Résultat de clôture		34 788.66		120 619. 12		155 407.7 8

120 619.12	Au compte 001 (investissement) Solde exécution cumulé
-	Au compte 1068(investissement) excédent de fonctionnement capitalisé
34 788.66	Au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté

02 - Clôture exercice 2025 du budget service des eaux

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2025 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 34 788.66€, qui sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2026.

03 - Approbation du Compte de Gestion 2025 du Service des Eaux de Crux la Ville

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Service des Eaux de la commune de Crux la Ville de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant la régularité des opérations

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



04 - Approbation compte administratif 2025 Commune

01- LIB EL LE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDE NT	DEPENSE S OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		135 372.0 8	61 558.1 9			70 813.89
Opératio ns de l'exercice	432 790. 27	807 186.8 7	141 244. 14	133 931. 65	574 034. 41	941 118.5 2
Totaux	432 790. 27	942 372.1 6	202 802. 33	133 931. 65	635 592. 60	1 076 303. 81
Résultat de clôture		509 581.8 9	68 870.6 8			440 711.2 1

68 870.68

Au compte 001 (investissement)

Solde exécution cumulé

184 608.63

Au compte 1068(investissement)

excédent de fonctionnement capitalisé

292 658.66

Au compte 002 (fonctionnement)

excédent de fonctionnement reporté

05 - Clôture exercice 2025 Affectation des résultats de la commune de Crux la Ville

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la clôture de l'exercice 2025 et compte tenu des années antérieures, l'excédent bénéficiaire de la Section d'Exploitation s'élève à 477 267.29€.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter une somme de 184 608.63€ au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés".

Le solde de 292 658.66€ sera reporté au compte 002 "excédent antérieur reporté" au budget primitif 2026.

06 - Approbation Compte de Gestion 2025 Commune Crux la Ville

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune de Crux la Ville de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant la régularité des opérations

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



07 - Taux des contributions 2026

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux des contributions de 0%, 1% ou 2% pour la Taxe Foncière (TFB), Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) et Taxe d'Habitation (TH), et de majorer le taux de la taxe d'habitation (TH)

Le Conseil municipal, émet le vote suivant :

0% : 0 voix

1% : 11 voix

2% : 0 voix

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer le taux de 1% sur la TFB, TFNB et TH, pour l'année 2026.

Les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.87%

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 31.60%

- Taxe d'Habitation : 8.15%

08 - Approbation Budget Primitif 2026 du Service des Eaux de Crux la Ville

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2025 du Service des Eaux de Crux la Ville présenté par le Maire qui s'équilibre ainsi :

En investissement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 132 692.12€

En fonctionnement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 128 181.50€

09 - Approbation Budget Primitif 2026 de la commune de Crux la Ville

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2025 de la commune de Crux la Ville présenté par le Maire qui s'équilibre ainsi :

En investissement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 344 270.86€

En fonctionnement : Les recettes et les dépenses s'équilibrent à : 682 413.66€

10 - Tarifs des affouages 2026

Le Maire rappelle les tarifs des affouages 2025 et expose les coûts pour la commune en 2026. La société EBE propose les mêmes tarifs qu'en 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le tarif de 41€/stère, coupé en 1 mètre, l'enlèvement des stères attribués aux preneurs étant à leur charge.

11 - Création d'un marché hebdomadaire

Considérant que la Ville souhaite redynamiser la commune en y développant notamment un marché de plein vent.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la création d'un marché de plein vent place de la Mémoire, tous les samedis matin, entre 7h30 et 14h, pour l'année civile 2026.

DECIDE que le droit de place obéit au mode de calcul unique au mètre linéaire de surface de vente ;

DIT que le temps de lancement de cette manifestation Place de la

Mémoire, il ne sera pas demandé de droit de place aux commerçants ;

DIT qu'en décembre 2026, un bilan de la fréquentation sera réalisé en concertation avec les commerçants présents. Si le marché se poursuivait en 2027, un droit de place pourra être alors instauré ;

DIT qu'une convention d'occupation du domaine public sera établie entre la mairie et chaque commerçant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à établir tous les actes nécessaires à l'engagement et au bon déroulement de cette manifestation.



12- Reprise de la vaisselle du comité des fêtes pour la salle des fêtes et tarifs de location

Le Maire expose le souhait du Comité des Fêtes de Crux la Ville de donner la vaisselle utilisée par les associations du village et locataires de la salle des fêtes communale, à la commune. Il est rappelé que le Comité des Fêtes facturait la vaisselle 1€/personne aux personnes louant la salle.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, accepte la reprise de la vaisselle transmise par le Comité des Fêtes pour la mettre à disposition dans les mêmes conditions : les associations de la commune pourront en bénéficier gracieusement, les locataires de la salle des fêtes pourront la louer au tarif de 1€/personne. Dans ce cas, il sera demandé au preneur, lors de la réservation, de préciser le nombre de personnes attendues. 5 couverts (assiette + verre + couverts) seront ajoutés gratuitement en cas d'imprévu. L'agent communal assurant la remise des clés de la salle des fêtes et effectuant l'état des lieux d'entrée et de sortie, mettra à disposition les couverts demandés. Une vérification de la propreté et du nombre de couverts sera effectuée entre le preneur et l'agent communal lors de l'état de lieux d'entrée et de sortie. La facturation sera effectuée après service rendu.

13 - Convention pour mise à disposition d'un emplacement pour le Food Truck 'Palais sucré salé ' sur la base de loisirs de l'étang du Merle

M Didier LANGLOIS exploitant du Food Truck "le Palais sucré salé" sollicite le conseil municipal pour s'installer pendant la saison 2026, sur la base de loisirs de l'étang du Merle.

L'objectif serait de proposer ses services de restauration de 11h à la fin de la journée.

Un premier food-truck ayant déjà fait une demande, le conseil ayant accepté leur proposition de s'installer le week-end de l'Ascension 2026 et les mercredis de juillet et août, le conseil propose à M Langlois de s'installer sur la base de loisirs de l'étang du Merle aux dates précisées sur le planning annexé à la présente délibération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition dans les conditions suivantes :

- Que l'activité soit proposée les mardis en juillet et août 2026 ainsi que pendant les ponts du mois de mai (hors Ascension)
- Qu'une participation de 2€ par jour soit demandée pour les frais d'électricité dus par l'utilisation des bornes électriques du site, en juillet et août 2026
- Qu'une convention soit signée pour préciser les engagements de la commune et de l'exploitante

Questions diverses :

*Travaux 2026 envisagés : chauffage de la salle des fêtes, entretien des forêts avec l'ONF, rénovation d'un studio au presbytère, réfection et réhausse du préau de l'école, réfection couverture du local du comité des fêtes, entretien et contrôle de l'aire de jeux et parcours sportif du Merle, campagne de fossés, pont à Marmantray

*Remise en fonctionnement de la sirène des pompiers tous les premiers mercredis du mois, à midi.

*Education/scolarité : Stage découverte du métier de secrétariat pendant 2 semaines, fermeture de la 2^e classe, baisse des effectifs du collège de St Saulge.

*Logement communal : décision définitive statuée le 6 mai

*Réseaux aériens : changement poteaux endommagés



RÈGLEMENTATION SUR LE FEU. RAPPEL

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie en respectant les règles.

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 450 € maximum

QUALITE DE L'EAU POTABLE A CRUX Prélèvement effectué à Crux la Ville le 5 mai 2026 à 11h21

Chlore libre 0,95mg/l, chlore total 0,99mg/l pH 7,59 T°16,5 °c

Les paramètres microbiologiques (bactéries, entérocoques) et physico-chimiques respectent les références de qualité.

Conclusion : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Résultats complets sur le site sante.gouv.fr



BAIGNADE A L'ETANG DU MERLE

Contrôle sanitaire des eaux de baignade ; prélevée le 23 juin 2026, l'eau de l'étang du Merle, avec un pH de 7 et une température de 28,6°, a été jugée conforme aux exigences de qualité fixées par l'article D.1332-25 du code de la santé publique.

ÉTAT CIVIL t

Naissance



Bienvenue à Tyméo Pasquier le 20 juin 2026

Décès

Ils nous ont quittés

Monsieur Alain Campelli le 2 mai 2026

Monsieur François Liorzou le 27 juin 2026

PAROISSE



La messe annuelle sera célébrée le dimanche 26 juillet 2026 à 10H30 en l'église St Nazaire et St Celse de Crux-la-Ville.

Le site internet paroissial : <https://p-stpcn.com> indique toutes les messes prévues au Cœur de la Nièvre.

Tél.03 86 84 16 29 Mail paroisse.saint.paul@nievre.catholique.fr

Site nievre.catholique.fr



INFORMATIONS PRATIQUES



JOINDRE LA MAIRIE ouverture au public : mardi, jeudi, samedi de 9H à 12H
Merci de respecter impérativement ces horaires afin de ne pas perturber le travail de la secrétaire
Tél 03 86 58 35 65

Mail mairie.cruxlaville@wanadoo.fr

Site Internet <https://crux-la-ville.fr>



PANNEAU POCKET : L'application mobile de la mairie est également consultable sur le site Internet.



AGENCE POSTALE

Du mardi au jeudi de 9h à 12h30, le vendredi de 14h30 à 18h, le samedi de 9h à 12h30

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale du secteur assure des permanences à Saint-Saulge les lundis après-midi et les jeudis matin.

Tél : 03.86.93.46.30

Mail : catherine.dumont@nievre.fr

TELECONSULTATION D'UN MEDECIN sans rendez-vous : une borne de téléconsultation est installée à la pharmacie de St Saulge pendant ses heures d'ouverture. Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, le samedi en continu de 8h30 à 15h. Tél 03 86 58 32 66.

INFIRMIERES à Saint Saulge Tél 03 86 36 67 03

TAXI A CRUX LA VILLE

Le taxi qui exerce à Crux-la-Ville est conventionné et donc tout à fait habilité à vous transporter pour vos rendez-vous médicaux, à la condition que vous répondiez aux critères établis par la caisse d'assurance maladie.

Christine MASSART Tél : 06 38 63 29 93.

GENDARMERIE brigade de Saint-Saulge 03 86 58 30 15

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche, jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

URGENCE 114

Le 114 est le service public d'urgence gratuit 24h/24, 7j/7, réservé aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes ou aphasiques, pour contacter les secours (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) les plus proches en visio, texte, voix, images. Explications complètes sur le site www.info.urgence114.



CCACN (Communauté de Communes Amognes Cœur-du-Nivernais)

site internet : www.cc-amognescœurduunivers.fr

Facebook: www.facebook.com/com.des.amognes



Contacts : 03.86.58.46.22 du lundi au vendredi (standard de 9h à 12h)

Mairie de St Benin d'Azy 1, Place de la République, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi

mail: contact@ccacn.fr

INFORMATIONS PRATIQUES



La Communauté de communes va mettre en place une permanence mensuelle de l'**ALEC 58** (Agence Locale de l'Energie et du Climat), dans les Maisons France Services afin d'apporter des conseils gratuits et indépendants aux habitants sur les travaux de rénovation énergétique, les énergies renouvelables, l'adaptation des logements...

Ces permanences auront lieu le premier jeudi du mois, sur la base d'une demi-journée (de 9h à 12h), en alternance entre St Saulge et St Benin d'Azy, afin de recevoir les particuliers gratuitement, uniquement sur rendez-vous.

La prise de RDV se fait en appelant l'ALEC au 03 86 38 22 21.

Pour tout renseignement : Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre – 13 avenue Pierre Bérégovoy 58000 NEVERS 03 86 38 22 21 – infoenergie@ale-nievre.org – www.ale-nievre.org



OFFICE DE TOURISME CŒUR DE NIEVRE
2, Rue du Commerce 58330 – SAINT-SAULGE
03.86.58.25.74



ot.coeurdenievre@gmail.com <https://www.tourismecoeurdenievre.com/>



La saison touristique 2026 a démarré en Cœur de Nièvre !

Au programme : **marchés de producteurs, fêtes de villages, concerts, expositions, randonnées, visites et ateliers et de nombreux autres événements** à venir, pour profiter du territoire tout au long de la saison.

Le **programme complet des animations et manifestations 2026** est disponible à l'Office de Tourisme, auprès des communes et **en ligne** : <https://www.tourismecoeurdenievre.com/> N'hésitez pas à consulter toutes les rubriques autres que l'Agenda, comme "Explorer" et "Pratique", vous y découvrirez des nouveautés !

Parmi les événements importants :

Le Comice rural qui aura lieu les 15 et 16 août prochain

- Les divers ateliers mis en place par nos artisans locaux : atelier d'écriture, de reliure, de filage et cardage de la laine, et d'initiation au vitrail etc...à retrouver sur le site internet

- Les visites à la ferme avec nos producteurs locaux : la Ferme des Trèfles, la Ferme de la Voie Lactée, la Fée Mohair, le Gaec des 7 sources et d'autres fermes du territoire...

- Nos Nuits des étoiles **le vendredi 21 août** à Ste Marie avec cette année un programme complet de 17h à 24h voire plus....

Bien évidemment, il y aura aussi les concerts de l'été et les manifestations diffusées dans le Programme Culturel de la Communauté de Commune.



L'exposition du TER du 1^{er} au 31 juillet à l'office du tourisme et les commerces de St Saulge

- Expo photo d'Adèle Beaume à partir du 1^{er} août
- Expo des peintures des stagiaires de Rose Marie Chansel à partir du 14 août
- Expo photos de Marie-Jo Guillemot

INFORMATIONS PRATIQUES

- Un parcours découvrir St Saulge autrement
- Le marché artisanal semi-nocturne à Baye se déroulera le jeudi 16 juillet de 16 à 19h, suivi du concert du jeudi des étangs avec le groupe Mélodie Guitare.
- L'office du tourisme sera présent à Baye avec un bureau d'information et assurera des permanences à l'étang du Merle.

Nous avons hâte de vous retrouver et de partager avec vous toutes les richesses du Cœur de Nièvre.



ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS – FRANCE SERVICES

1, Place de l'hôtel de Ville Saint-Saulge

Tél: 03.86.58.21.10

Mail: contact@escn58.info

<http://www.escn58.info>



Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

La Maison France Services est un guichet unique d'information pour les familles, les particuliers et les professionnels :

- ° Mise à disposition : Accès internet, Photocopieuse, Scanner
- ° Aide aux démarches administratives, mise en relation par téléphone, Internet, ou visio guichet.

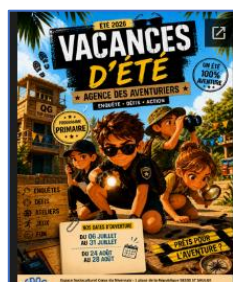
Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Et sur rendez-vous au 03.86.58.21.10 les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 les jeudis de 8h30 à 12h les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Portage de repas à domicile : Tous renseignements à l'ESCN au 03 86 58 21 10

Ce service s'adresse à tous les habitants du territoire Amognes-Cœur du Nivernais.



Activités durant les vacances d'été du 6 au 31 juillet et du 24 au 28 août pour les maternels, primaires et ados. Barbouram pour les tout petits (ateliers divers : créatif, musical, lecture...) Renseignements et inscriptions à l'ESCN.



INFORMATIONS PRATIQUES



UNITÉ LOCALE NIVERNAIS MORVAN
4, rue du Champ de Foire 58330 St Saulge Tél. 09 67 01 02 12

Vesti boutique de Saint-Saulge ; elle est ouverte du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00. Le samedi de 9 h 30 à 11 h 30. Tél 09-67-01-02-12

Le service mobilité est de plus en plus sollicité. Si vous avez du temps libre, vous pouvez le mettre à disposition de ce service en devenant chauffeur bénévole. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Jean-Christophe Gigot au 06-83-66-26-43 ou par mail à jean-christophe.gigot@croix-rouge.fr

LA HALLE DES PAYSANS



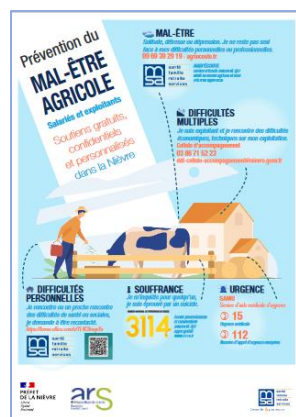
La boutique est ouverte tous les matins du mardi au dimanche compris, de 9h30 à 12h30, mardi et vendredi toute la journée de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19H.

1, place de l'Hôtel de ville Saint-Saulge
lahalledespayans@gmail.com



Site:sos-litiges-58.e-monsite.com

"Ne restez jamais seul devant un litige" Notre mission, bénévole, c'est de défendre vos intérêts" Tél.0386382203 Mail:soslitiges58@gmail.com.



NIÈVRE SOLUTIONS SOLIDAIRES Besoin des horaires d'un bus ? De la carte TER ? Trouver une aire de **nievresolutionssolidaires.fr** lancé par le département.

- ° Solitude, détresse ou dépression ? Tél 09 69 39 29 19 - agrieoute.fr 24h/24 et 7j/7
- ° Difficultés économiques, techniques sur mon exploitation ? Cellule d'accompagnement au 03 86 71 52 23 ddt-cellule-accompagnement@nievre.gouv.fr
- ° Je rencontre - ou un proche rencontre- des difficultés de santé ou sociales, je demande à être recontacté : <https://forms.office.com/e/TE4C9mqnYa>
- ° Je m'inquiète pour quelqu'un, je suis éprouvé par un suicide : 3114 (numéro national de prévention du suicide) une écoute professionnelle et confidentielle 24h/24 et 7j/7 Appel gratuit. www.3114.fr

° urgences SAMU Service d'aide médicale d'urgence : 15. Numéro d'appel d'urgence européen : 112

INFORMATIONS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le [règlement à l'amiable des différends](#) qui lui sont soumis. Pour Crux : le conciliateur est BERTRAND Alex, Mairie de Chatillon-en-Bazois 03 86 84 14 76, le dernier lundi du mois de 9h00 à 11h30. En cas d'indisponibilité d'un conciliateur, tout autre conciliateur de la Nièvre peut être contacté. (Liste complète en mairie).

CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Information juridique généraliste sur l'ensemble des droits, tous domaines confondus (droit de la famille, du travail, droit locatif, droit des étrangers, droit de la vie quotidienne...) Tous publics, entretiens gratuits et confidentiels.



Tél 03 45 52 31 14 ou 06 61 06 06 98. Site web : <http://www.nievre.cidff.info> Courriel : cidff58@gmail.com

MÉDIATION FAMILIALE

Pour tous ceux qui sont dans une situation de crise, de relation distendue ou de rupture du lien familial et qui souhaitent restaurer ce lien, le médiateur familial, au cours d'entretiens, écoute et soutient dans les recherches de solutions. Pour vous informer ou prendre rendez-vous contactez :

° Sauvegarde 58 service médiation familiale 03 86 71 07 35 (lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 12h)

mediation@sauvegarde58.org site: www.sauvegarde58.org/

° Conseil départemental de la Nièvre Service médiation familiale Nivernais Morvan 03 86 57 05 34 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h servicemediationfamiliale@nievre.fr site: nievre.fr

ÉQUIPE MOBILE ENFANCE-HANDICAP DE L'ADAPEI 58

Parent, aidant, professionnel, vous avez besoin de renseignements, d'expertises, d'aides relevant du champ du handicap ? Les professionnels de notre Équipe Mobile se déplacent sur l'ensemble du département de la Nièvre pour vous apporter appui et soutien de la petite enfance au jeune adulte.

Contact Pôle enfance Adapei 58: i.marillier@adapei58.org/06 50 64 63 57



Vous aidez un proche en perte d'autonomie touché par une maladie, un handicap ?

Contactez la **PLATEFORME DE RÉPIT** pour tout besoin d'écoute, de soutien, d'information, d'aide, de répit...

Sur la Nièvre : Centre social 2, rue de la Mission 58290 Moulins Engilbert. Tél: **0 805 280 209 (n° vert)**

Mail: pfr.aidants.58@gmail.com



Le raccordement à la fibre optique est possible dans toute la commune.

Contact des fournisseurs d'accès **SFR** au 1099, **ORANGE** au 39 00.

DÉCHETTERIE DE ROUY

Horaires d'été : jusqu'au 30 septembre : 9h à 12h et 14h30 à 18h, samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30 ; Fermeture le jeudi.

Tél : 03 86 60 25 55. Site <https://www.cc-amognescoeurdunivernais.fr/dechetteries>

Service Déchets CCACN 03 86 58 46 22 /07 54 35 26 75

Votre Rendez-vous avec l'Ecole

COMME DES POISSONS DANS L'EAU !



Pour la deuxième année consécutive, le Territoire Rural de St-Saulge (regroupant 290 élèves de 8 établissements, de la maternelle au collège) a organisé la **semaine d'école dehors et de natation en eaux libres**, du 15 au 19 juin 2026.

Au programme

2 séances de natation par jour pour chaque classe, divers ateliers dans différents domaines d'apprentissage : découverte du milieu forestier avec des agents de l'ONF, rencontre avec les oiseaux par des bénévoles de la LPO et l'association Niver'haies et forêts,

Des activités manuelles et créatives de vannerie avec des bénévoles des Amis du Foyer Rural de Rouy,

Ateliers de création artistique sur le thème « voir nos villages

autrement »,

Atelier chant mené par des artistes du groupe Hélix,

Des activités sportives variées : randonnée, vélo, pétanque, tir à l'arc, duathlon, tchoukball,

Production d'écrits, lecture, calcul, anglais...

Bien-être et santé : ateliers de prévention des risques liés au soleil (intervention de la CPAM)

3 demi-journées avec Nadia Abadi ludothécaire aux Amognes : le jeu pour apprendre, coopérer, s'amuser.

Cette semaine à l'étang du Merle a été rendue possible grâce à la réunion de nombreux partenaires : les communes du TER qui ont financé les transports en car ; La communauté de communes A CN pour le financement des intervenants maître-nageur et surveillant de baignade, mise à disposition de matériels et concert du groupe Hélix le jeudi soir dans le cadre des jeudis des étangs ; les enseignants des différentes classes qui ont adapté leur enseignement à ce cadre particulier ; les bénévoles des diverses associations et structures ; les parents d'élèves accompagnateurs ; les animateurs du centre social de St Saulge venus partager des lectures à la suite d'un atelier d'écriture sur la tolérance et la fraternité.



Votre Rendez-vous avec l'Ecole



ON PARLE DES CRUXOIS...ET DE CRUX



Le lavoir de Ligny a été remis en valeur par monsieur Boulenger !

DANSE A CRUX LA VILLE

Louise Doherty, éducatrice sportive et ancienne danseuse professionnelle, vous rappelle qu'elle donne un cours de « Yoga Dance Workout » tous les lundis (sauf vacances scolaires) de 18 heures à 19 heures, à la salle des fêtes de Crux la Ville.

Les cours reprennent en septembre. Pour tous renseignements merci de contacter Louise au 06 85 56 09 38.

COMMÉMORATIONS

La cérémonie du **8 mai 2026** commémorait le **81ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945**.

Le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre a été lu par Sophie et le message du Ministre des Armées par M. le Maire.

Une gerbe a été déposée par M. le Maire accompagné de deux enfants de l'école, Camille et Maelle et deux autres enfants, Nathan et Lilian ont répondu à l'appel des morts au combat.

Après la minute de silence, l'ensemble des enfants de l'école, dirigés par Chloé, a entonné la Marseillaise, le chant des Partisans a terminé la cérémonie.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité dans la salle des fêtes a permis de rassembler les nombreux participants.





Cérémonie à la stèle du Merle 14 juin 2026

La municipalité de Crux la Ville, le Comité Départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance, les anciens des maquis Camille et Julien ont rendu hommage aux sept maquisards qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie du souvenir.

Associations : Passé et Avenir

RANDO VADROUILLE

Ce dernier trimestre s'est déroulé de manière un peu chaotique. Entre les blessures, les indisponibilités des uns ou des autres, sans parler de la canicule qui est venue se greffer à nos sorties hebdomadaires, cette fin de saison ne s'est pas terminée à la hauteur de nos espérances... Pas grave, nous allons essayer de nous rattraper en juillet et août par des escapades sur une journée dans le Morvan, notre lieu de prédilection. Encore faut-il que la météo soit plus clémente. Cela dit, un petit séjour de 3-4 jours début septembre dans le Morvan (toujours...) est à l'étude. Cela nous permettrait de débiter notre saison sur une note positive.

Si certain(e)s veulent s'essayer à la rando de groupe, vous êtes bienvenus. Rendez-vous début septembre !

R.Beaugrand 07 86 38 83 82, M.Laboureau 03 86 58 24 92

LA VIE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE CRUX-LA-VILLE SITE SDIS 58 : <https://sdis58.fr>

BAL DES POMPIERS à la caserne de Crux-la-Ville. Un rendez-vous à ne pas manquer !

Le samedi 8 août 2026, les sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville vous accueillent dès le début de la soirée pour partager ensemble un moment de fête convivial et inoubliable ! Une soirée festive à noter d'ores et déjà dans vos agendas !

Au programme :

- Restauration sur place
- DJ qui vous fera danser comme jamais
- Buvette avec quelques rafraîchissements !

Restez attentifs : l'ensemble des informations sera diffusé très prochainement !

Petit plus : suivez-nous sur nos Réseaux Sociaux !

- Facebook – Centre de secours de Crux-la-Ville
- Instagram – Sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville

En attendant, bloquez la date du samedi 8 août 2026 : les pompiers de Crux-la-Ville comptent sur votre présence.



Associations : Passé et Avenir



Rejoignez-nous

Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante...

Vous aussi, rejoignez les Sapeurs-pompiers de Crux-la-Ville !

Vous pouvez nous contacter et venir nous rencontrer !

Chef de Centre Adjudant-Chef David THEVEAU david.theveau@sdis58.fr 06.07.11.62.14

Adjoint au Chef de Centre Adjudant Pierre GUYARD pierre.guyard@sdis58.fr 06.45.46.74.13

Président de l'Amicale Lieutenant Paul MOREAU paul.moreau@sdis58.fr 06.61.94.49.83

COMITÉ DES FÊTES

La fête de l'été prévue le 27 juin a malheureusement dû être annulée en raison de la canicule...

Prochain rendez-vous :



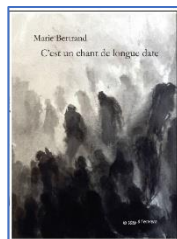
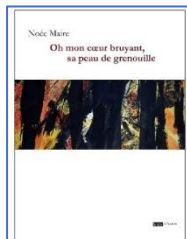
Le 1^{er} août vous êtes conviés au vide-grenier dans les rues du village !

Et venez nombreux aux **2 concerts au Merle** organisés par la Communauté de communes **les jeudis 9 et 30 juillet**, nous vous proposerons buvette et restauration sur place !

LA TÊTE A L'ENVERS

Je vous envoie ces nouvelles du fond de la Savoie où j'habite désormais comme je vous l'ai écrit dans Info Crux de mars derniers.

La tête à l'envers est donc désormais une collection aux éditions La rumeur libre, ce qui ne change rien pour le lecteur.



Trois livres sont sortis depuis et ont été présentés au marché de la Poésie de Paris.

L'été arrive et avec lui le festival de poésie de Sète du 18 au 25 juillet – ambiance chaude et chaleureuse assurée...

Bel été à vous aussi dans cette Nièvre paisible !

Avec ce petit coucou, amicalement à toutes et à tous ! Dominique Sierra

STAGES D'ETE DE PEINTURE ACRYLIQUE

« A vos pinceaux ! »

Voici les prochaines dates de stages acrylique, animés par Rose-marie CHANSEL :

Les 27, 28, 29 juillet. Pratique avancée de l'acrylique sur toile.

Les 3, 4, 5 Août. Création libre avec techniques mixtes sur toile.

Les horaires : 9h30 – 12h30 / 14H – 16H

Tarif : 80 euros (le stage de 3 jours) fournitures et matériel compris. Vous venez avec votre créativité ! Nous ferons le reste.

Pour les renseignements et inscriptions : Rose-marie C HANSEL : 06 11 64 68 70

Au grand plaisir de vous accueillir !





Le Frelon asiatique (*Vespa Vélutina Nigrithorax*)

Vespa velutina nigrithorax ou communément dit Frelon asiatique est arrivé sur la commune de Crux la Ville. Depuis 2015, le frelon asiatique est présent dans tout le département de la Nièvre. Piéger ce nuisible est fondamental pour ne pas voir nos ruches décimées par ce prédateur. Fin octobre 2018 nous avons découvert deux nids, un sur le bourg et l'autre le long de la départementale, entre St Saulge et Crux. Le 1er nid signalé par Vincent Galin et le deuxième par Francis Leblanc, tous les deux élus et siégeant au conseil municipal à cette époque. L'engagement fort et l'implication dans la vie communale de Francis et Jean-Marie et le contact avec la population a permis d'entamer la procédure de signalisation vis-à-vis des instances d'Etat, INRA et Syndicat afin de procéder à la destruction obligatoire de l'espèce endémique « *Vespa Velutina Nigrithorax* » classée en catégorie 2 de nuisibles et endémiques. Le rapport remis en main propre par le maire Jean Marie Gatignol à la Sénatrice Nadia Sollogoub en visite sur la commune. En 2025 plusieurs nids étaient détruits et éradiqués en février 2026 avec le concours de Jean Theret. La lutte constante avec le concours des élus et la population, depuis plus de 10 ans a porté ses fruits et la pression prédatrice a considérablement diminué. Malgré des résultats positifs globalement nous devons rester extrêmement vigilants et ne pas relâcher nos efforts de surveillance. Il est important de réitérer les **règles à respecter**, définies par des lois ; car il en va de la responsabilité de nous tous. Seul moyen efficace à ce jour dans la lutte et endiguer la prolifération de cette espèce dangereuse et nuisible, est **l'observation** en premier, puis le **piégeage** et enfin la **destruction systématique** des nids sur tout le territoire. Le frelon asiatique est un danger pour la biodiversité, car il se nourrit en grande partie d'abeilles et tous autres pollinisateurs et il est la bête noire des apiculteurs français. Ce qui nous oblige à bien connaître l'espèce, sa biologie, son comportement et les conséquences qui en résultent. Seulement alors nos agissements seront efficaces. Il se nourrit aussi des fruits et Miel. En gros il lui faut protéines, sucre et cellulose, les trois composants de base pour sa survie. Un premier nid en 2026 était découvert sur la commune et détruit depuis. Donc restons vigilants ! si vous désirez connaître mieux et plus sur le frelon asiatique (*Vespa Vélutina Nigrithorax*) vous pouvez vous adresser à La Mairie qui vous fournira le nom du contact à joindre.

Comment reconnaître Le Frelon asiatique

En général on le reconnaît assez vite à ses pattes jaunes et à ses segments orange jaunes. Il ne doit pas être confondu avec le frelon européen.

- Thorax brun-noir.
- Segments abdominaux bruns et bordés d'une fine bande jaune-orangée. Le quatrième segment abdominal présente une large bande orangée foncée sur la face dorsale.
- Segment, orange sur le 2e. Le 4e segment est orange.
- Présence d'un rétrécissement (pétiole) entre le thorax et le gastre.
- Tête noire avec face orangée foncée.
- Un frelon asiatique ouvrier mesure environ 3 cm et 3,5 cm pour la reine.
- La reine peut atteindre 3,5 cm et les ouvriers entre 1,8 à 2,5 cm.
- Les mâles mesurent entre 2,1 et 2,8 cm.
- Rayé de jaune orange foncé et de noir sur l'abdomen. L'abdomen est noir avec un fin liseré jaune sur le premier
- La tête, le thorax, l'abdomen et les antennes sont teintés de roux et chez la variété *nigrithorax*, présente en France, la tête est orange, son dessus est noir.
- Les ailes au repos sont pliées longitudinalement.
- Les pattes sont jaunes aux extrémités.

Nid très rayé du gris ou brun. En général installé en hauteur dans les branches d'arbres.

Si on découvre le nid n'approchez pas ! Les frelons asiatiques ont pour habitude de construire des nids impressionnants pouvant atteindre 80 cm de diamètre et 1 m de hauteur. On les trouve en hauteur dans des bâtiments ouverts, les buissons, sous les plaques d'égout. Les plus gros nids peuvent contenir 4000 frelons ou plus. Le nid sera sphérique s'il est construit à l'abri ou en forme de goutte d'eau s'il est construit à l'extérieur. Les entrées sont sur le côté, contrairement à celui du frelon européen, ouvert vers le bas.

Cycle de vie

Le cycle de vie est annuel. La jeune reine hiverne à l'abri des intempéries. Elle se réveille au printemps, entre février et avril, les frelons asiatiques (Reines) sortent de leur refuge d'hiver pour s'alimenter et rechercher un endroit pour installer un nouveau nid comme une ruche d'abeille, puis elle recherche des liquides sucrés pour se nourrir, puis un emplacement où fonder son nid (arbre creux, intérieur d'un bâtiment, etc.). Elle élèvera ses premières larves en les nourrissant avec des proies (abeilles, guêpes et mouches surtout) dit Nid Primaire. La colonie déménagera ensuite durant l'été vers un nouveau nid accroché en général aux branches d'un arbre, assez haut dit nid Secondaire. Les individus asexués quittent le nid en automne. Seules les futures reines passeront l'hiver mais pourront dans certains cas hiverner dans le nid d'origine. Elle n'est pas trop agressive si son nid n'est pas menacé, mais elle pose souvent problème aux activités apicoles et agricoles.

Un fois le nid découvert et localisé il est important de le signaler à la mairie, qui relayera l'information aux responsables, et organismes. Notez bien qu'il est de votre responsabilité d'après la loi d'avertir et de faire intervenir l'organisme responsable de la destruction de celui-ci ! Surtout ne détruisez pas vous-même le nid, en absence de connaissance stricte et approfondie de l'espèce et de son comportement ceci peut aboutir à l'inverse de la destruction et plutôt à la prolifération. Une destruction mal faite entraîne une multiplication expansion de l'espèce assez rapide, effet non recherché ! A la Mairie chacun peut consulter le dossier regroupant toutes les informations concernant les Frelons Asiatiques, fiches descriptives et reconnaissance, fiche de signalement obligatoire ; localisation, coordonnées etc. et textes des lois. En gros que dit la loi ? en classant en catégorie 2 les frelons asiatiques en espèce endémique et invasive, l'état oblige la destruction mais se dégage de toute responsabilité de payer pour la destruction, si celle-ci se trouve sur un terrain privé. Ainsi l'état se désengage en transférant la charge à la population, n'assurant plus la protection sanitaire. « Il est presque sûr que les conséquences seront assez sévères d'ici 20 à 30 ans au niveau production apicole et agricole. De même pour la population, induisant ainsi une situation inégalitaire pour la collectivité. » en face des refus de certains propriétaires d'assumer la destruction, bientôt la nouvelle réglementation s'appliquera comme pour les chenilles processionnaires, contraignant les récalcitrants à assumer leur responsabilité collective.

Donc une fois avoir signalé les nids de cette espèce jaune nuisible et dangereuse au chef-lieu de la commune on appelle les désinsectiseurs spécialisés dans la destruction des frelons asiatiques Toutefois, face à l'ampleur de la tâche et en raison des capacités d'intervention limitées par la hauteur de nid, les particuliers peuvent s'orienter vers des entreprises qualifiées pour ce type de traitement (les pompiers n'ont pas vocation à intervenir sur les terrains privés : leurs interventions se limitent au domaine public, en cas de danger avéré)

Voici quelques adresses dans la région :

Entreprise	Courriel	Zone d'intervention
Arbre Attitude 06.64.20.95.21	arbr-attitude@hotmail.fr	Sud - Ouest du département de la Nièvre
AVIPUR Centre-Est 03.86.61.94.48	avipur.centre-est@avipur.com	Nièvre, Yonne, Allier
DNH 06.02.61.91.46	mjv58@laposte.net	Sud de la Nièvre (limite Nord : horizontale passant par Pougues-Prémery-Château-Chinon)
M.V. SERVICE 06.75.84.75.00	m.v.service58@gmail.com	Nièvre
Thomas Nature 06.62.80.64.48	thomasbonnot@live.fr	Ouest de la Nièvre (limite Est : verticale passant par Prémery)
Vassygienne 06.98.05.14.77	vassygienne58@gmail.com	Nièvre et Yonne, 50 km autour de Lormes

L'intervention de ces entreprises est assez onéreuse et se situe entre 150 et 350 euros. Rappelons-nous que la commune participe à la hauteur de 50 euros par destruction du nid.

Depuis 2015, le frelon asiatique est **présent dans tout le département de la Nièvre**. Piéger ce nuisible est fondamental pour ne pas voir nos pollinisatrices décimées par ce prédateur.

Cet été au Merle et alentour

Le Food Truck le Palais Sucré Salé sera sur **la base de loisirs de l'étang du Merle**.



Le marché des producteurs à Crux
Le samedi matin

Le camion d'alimentation générale culturelle revient cet été avec ses surprises artistiques ! Du 2 juillet au 28 août les jeudis et vendredis.
nièvre.fr et facebook : @alimentation.generale.culturelle

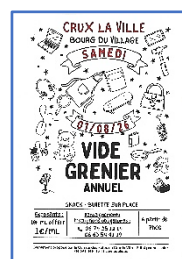


Concerts les jeudis des étangs à l'étang du Merle organisés par la CCACN : jeudi 9 juillet à 19h **Marc Parodi**,
Et jeudi 30 juillet à 19h **Back in time**.



Concerts gratuits et tout public. Buvette et restauration sur place par le Comité des fêtes de Crux la Ville.

Samedi 1^{er} août **brocante** à Crux la Ville organisée par le Comité des fêtes



Lundi 13 juillet toute **la journée festive à Saint Saulge**, organisée par la mairie de St Saulge, le comité St Saulge animation et la participation du CCACN. Brocante et manège dans le bourg, concert des Z'ibériques à 21h, retraite aux flambeaux et feu d'artifice à 23h à l'étang Bouteille.

ANNULÉE

Jeudi 6 août à 15H, église de Crux la Ville, concert par le **Bach Ensemble Amsterdam**.
Concert gratuit tout public. Buvette et restauration sur place.



Samedi 15 et dimanche 16 août, toute la journée **comice rural**

Samedi matin concours de labour à Jailly, brocante, balle trap, buvette, restauration toute la journée
Repas champêtre à partir de 20h (pensez à réserver). Soirée animée par le groupe Mélodie Guitare puis un DJ !



Dimanche, à St Saulge, messe à 10h avec des cors de chasse, à 11h15 réception officielle avec remise des récompenses. A partir de 16h le traditionnel défilé des chars accompagné d'une Batucada. Clôture du Comice au Clos par de la country à 20h, le groupe Nash à 20h45, suivi d'un grand show laser à 22h30.



Festival des étoiles en cœur de Nièvre : vendredi 21 août à partir de 17h à Ste Marie. Au programme conférences, observations célestes (soleil puis étoiles) et repas convivial de grillades. Festival organisé par l'Office du Tourisme Cœur de Nièvre.

Dimanche 27 septembre à partir de 10h, vous êtes conviés à la **Balade gourmande** !



ANNONCES



GITE LES MAISONS DU BOIS Ouvert de mai à septembre, les Maisons du bois proposent ce gîte pour 6 personnes à proximité immédiate de la base de loisirs de l'étang du Merle et de sa plage. Accès à une piscine privative de juin à septembre (non chauffée).

Christelle et Frédéric 06 16 17 38 56

<http://lesmaisonsdubois.fr> contact@lesmaisonsdubois.fr

mailto : contact@lesmaisonsdubois.fr

CAMPING DE L'ÉTANG DU MERLE

etangdumerle@gmail.com 03 86 58 38 42 06 76 61 41 13

site: <http://www.camping-etang-du-merle.fr>

Patricia et Ronan sont heureux de vous accueillir en Bourgogne

Le camping avec ses 38 emplacements de camping, 5 Chalets, 15 mobil-homes et 2 Coco Sweet, est à taille humaine et favorise les rencontres. Ambiance conviviale et familiale

Vous aimez la tranquillité, la pêche, la nature et la détente ? Ce camping est fait pour vous Il est au centre des trésors et curiosités de la Nièvre à environ 25 km du Morvan et de ses Lacs, de la Loire et ses Vignobles, du Canal du Nivernais.

Un défibrillateur automatisé externe a été installé à l'extérieur de l'accueil.

Les tarifs d'hébergement et des cartes de pêche sont disponibles sur le site de Crux la Ville ou à l'Office du Tourisme.

Camping ouvert à partir du 24 avril 2026. Snack ouvert tous les jours sauf le mardi et le samedi midi.



Les Écuries de la Méloise
Élevage Poneys de Sport et Haflinger
1 La Méloise 58330 CRUX-LA-VILLE
06.71.72.30.79

lesecuriesdelameloise@gmail.com
<https://www.lesecuriesdelameloise.com>

ENTREPRISE GAUGE
DEPUIS 1881

**BATIMENT – TP
RENOVATION – NEUF
COUVERTURE – ZINGUERIE
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
ASSAINISSEMENT**

LE BOURG – 58330 CRUX LA VILLE
03.86.58.34.04 – 06.75.54.29.38
henri.gauge@orange.fr



Theret Jean
Entrepreneur Individuel
06 63 54 41 19
Theretjeanei@hotmail.com

Maçonnerie - couverture
Siret: 917 424 400 000 13

ANNONCES

Ent. Frédéric ÇAILLE
Maçonnerie et Rénovation
Ecologiques et Saines

(Enduits et Béton (chaux et chanvre)
 Isolation Animale et Végétale
 Cloisons, Peinture,
 Pose de revêtements, Parquets ...)

06 64 47 58 33
 fcaille.artisan@gmail.com

58350 Dompierre sur Nièvre
 RM 4424627DARJ58 - TVA intracomm. FR25440452784

BEAUGRAND MULTISERVICE
 SIRET N°919.745.150.RM.58

07.86.80.81.65
 BEAUGRANDMULTISERVICES@OUTLOOK.FR

TRAVAUX DE PETITS BRICOLAGES
 ENTRETIEN INTERIEUR ET EXTERIEUR DE VOTRE MAISON
 DESTRUCTION NID D'INSECTES,
 VIDE MAISON, DÉBARRAS ENCOMBRANTS
 ET AUTRES SERVICES SELON VOS BESOINS

TAXI

Christine MASSART
Tél : 06-38-63-29-93

Toutes distances - Hôpitaux - Gare - Aéroport
 taxichristine.massart@outlook.com

COMMUNE DE STATIONNEMENT CRUX-LA-VILLE

Aide ménagère & Services à la personne

Ménage Courses
 Repassage Compagnie

Je vous propose mes services dans la commune de Crux-la-Ville et ses alentours. N'hésitez pas à me contacter !

 **Véronique DARD : 07.86.20.72.82**

Soizic B.
 Sbodiou@yahoo.fr
 3 Château du Berte
 58330 Crux la ville

06 59 05 40 22 (Uniquement SMS) 

Louise Doherty
 Educatrice sportive
 06 85 56 09 38

Cours de « Yoga Dance »
 Inspiré du yoga, du Pilates, des étirements et de la relaxation.
 Lundi à 18h



ANNONCES



Envie de vous engager ? De vous rendre utile ?

**VOUS AUSSI,
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER**
Un engagement citoyen, une expérience unique et enrichissante !



Le Centre d'Incendie et de Secours de CRUX-LA-VILLE
recrute des sapeurs-pompiers volontaires

Rejoignez-nous !



CASSANDRE SVAROVSKY
Apicultrice récoltante

58 330 Crux la ville
06.30.93.86.36
autrevelles@outlook.fr



PAPILLON NOIR
Ferrermerie d'art



07 82 40 51 34
Instagram : papillonnoirofficial
Site : papillonnoir.net

Frédéric CAILLE certifié Biocide
Désinsectisation - Dératisation
58330 Crux-la-Ville



Destruction de nids de :

- ✓ frelons asiatiques
- ✓ frelons européens (seulement si gênant)
- ✓ de guêpes (seulement si gênant)

Interventions dans un rayon de 30 km autour de Crux-la-Ville

Contact :
Frédéric CAILLE
06 64 47 58 33



PPMS : document imprimé par vos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



Gossip Beauty by A
À Crux-la-Ville

Sms / WhatsApp :
06.43.44.57.02

Instagram :
gossip_beauty_by_a

Facebook :
Gossip Beauty by A

Siret : 7823467000078

Prothésiste ongulair
Réhaussement de cils
Blanchiment dentaire
Browlift (sourcils)

Ongles
Réhaussement de cils
Browlift
Coloration des sourcils
Blanchiment dentaire cosmétique américain
Carte de fidélité et parrainage

Tarifs au dos
(ons - ne pas jeter sur la voie publique)



Producteur à Crux la Ville (58330)
Légumes et Champignons

Mercredi matin à Saint-Saulge
Vendredi matin à Corbigny
Dimanche matin
Le 3è du mois à Rouy (marché du Colibri) Champignons uniquement.

MANIFESTATIONS

TOUS LES SAMEDIS MATIN : MARCHÉ DES PRODUCTEURS, Place de la Mémoire

19 JUILLET CONCERT PIERRE TASSEL A L'ÉGLISE DE CRUX LA VILLE à 17H00

26 JUILLET MESSE A L'ÉGLISE DE CRUX LA VILLE A 10H30

27, 28, 29 JUILLET STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE

30 JUILLET CONCERT ROCK PAR LE GROUPE BACK IN TIME A L'ÉTANG DU MERLE 19H

1er AOÛT VIDE-GRENIER ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES PLACE DE LA MÉMOIRE

3, 4, 5 AOÛT STAGE DE PEINTURE ACRYLIQUE

6 AOÛT CONCERT DU BACH ENSEMBLE AMSTERDAM A L'ÉGLISE DE CRUX L'APRÈS-MIDI

8 AOÛT BAL DES POMPIERS

15 AOÛT JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DES MAQUIS

**10 OCTOBRE RECONSTITUTION DES SÉPULTURES DES MAQUISARDS AU CIMETIÈRE
CONFÉRENCE DU LT COLONEL GERBHI : L'EMBUSCADE DU MERLE**

A méditer... « Ce n'est pas le plus fort de l'espèce qui survit, ni le plus intelligent, c'est celui qui sait le mieux s'adapter au changement. » Charles Darwin biologiste, naturaliste, scientifique (1809-1882)



MARC PARODI
LE MERLE
9 JUILLET

MÉLODIE GUITARE
BAYE
16 JUILLET

BACK IN TIME
LE MERLE
30 JUILLET

OLD RÊVEURS
BAYE
13 AOÛT

Bon été à tous !